

qui se préparent et que vient de précipiter l'incapacité de Brienne. Les prélats, administrateurs et hommes d'Etat, occupés à se pousser, à porter à Calonne des coups applaudis par la galerie, à résister ensuite à leur propre collègue, l'archevêque de Toulouse, à demander enfin, avec le parlement, les Etats généraux, ne semblent pas soupçonner le danger qui les menace. Les assises de la nation sont proches. Dans le cataclysme qui se prépare, vont sombrer, avec la royauté séculaire, pays d'Etats, assemblées provinciales, assemblées du clergé, seigneuries temporelles, richesses territoriales, toutes ces choses qui ont donné à l'ancien épiscopat tant d'éclat séculier et tant de prestige.

LIVRE DEUXIÈME

ADMINISTRATION ÉPISCOPALE

LE GOUVERNEMENT

CHAPITRE PREMIER

Durée des Administrations épiscopales

1. Les évêques, alors nommés jeunes, pouvaient marquer de leur empreinte l'administration d'un diocèse. — Les 74 ans d'épiscopat de saint Remi. — Richelieu, nommé évêque de Luçon à 21 ans. — La règle était 27 ans d'âge. — La généralité des évêques de 1789 promus entre 30 et 40 ans. — Un joli mot de M. de La Motte. — Dangers et avantages de ces promotions précoces. — Exemples de longs règnes épiscopaux. — II. Malheureusement des translations fréquentes en abrègent la durée. — Cependant les plus petits sièges trouvent des prélats qui leur sont fidèles. — Si l'on passait d'un évêché à un évêché. — Nominations directes à un archevêché. — L'abbé de Saint-Vincent de Laon dit aux chanoines en leur présentant le nouvel évêque : « Je vous le donne vivant, vous me le rendrez mort. » — Plaintes en 1789 sur les changements trop fréquents. — « Sièges de passage » en Bretagne, en Provence. — Nombreux évêques fidèles à leur premier troupeau. — Belsunce. — Acclamations des peuples pour les évêques qui refusent de les quitter.

I

Les dignités séculières, le rôle politique et administratif des évêques avant la Révolution, formaient le décor extérieur et comme la figure humaine de l'épiscopat. Le

temps avait créé à l'Eglise cette situation qui ne lui est pas nécessaire : le temps devait la lui enlever. Il est une mission propre aux évêques, inhérente à leur caractère, que nous allons maintenant faire connaître en parlant de l'*administration épiscopale*. Bien qu'il s'agisse de l'exercice d'un droit, de l'accomplissement d'un devoir qui sont de tous les siècles, attendons-nous à retrouver encore l'influence de chaque âge et la marque de l'ancien régime.

Ces évêques d'ancien régime pouvaient d'autant mieux laisser leur empreinte dans l'administration d'un diocèse, former et accomplir de longs desseins, que d'ordinaire ils étaient promus jeunes à l'épiscopat. Les vieux âges fournissaient des exemples de ces élévations précoces. Saint Remi, appelé à vingt-deux ans à l'évêché de Reims, fut soixante-quatorze ans évêque. C'est probablement le plus long épiscopat qu'ait enregistré l'histoire. Innocent III fut pape à trente-cinq ans. Nous ne parlons pas des évêques enfants du xvi^e et des premières années du xvii^e siècle. Ces nominations, contraires aux lois canoniques et aux intérêts de l'Eglise, n'avaient d'autre origine que la cupidité des familles. Richelieu réussit à se faire agréer pour l'évêché de Luçon à l'âge de vingt et un ans ; il est vrai que, pour obtenir l'assentiment du pape, il lui présenta l'acte de baptême de son frère. A partir du second tiers du xvii^e siècle jusqu'à la Révolution, on s'en tient généralement aux prescriptions du Concordat et de l'ordonnance de Blois, qui exigeaient pour l'épiscopat au moins vingt-sept ans commencés¹. Nombre de promotions ont lieu à cet âge ; il semble que, pour élever certains sujets au pontificat, on attende avec impatience que la première heure de leurs vingt-sept ans ait sonné. Pour quelques-uns même, on la devance. Le jeune abbé de Saulx-Tavannes, né en 1690, est encore au séminaire et poursuit ses études théologiques, quand Fénelon jette ses yeux sur lui pour en faire son coadjuteur. L'archevêque

¹ *In vigesimo septimo suæ ætatis anno ad minus constitutum*, dit le Concordat. Ordonnance de Blois, art. II. Le concile de Trente (sess. VII, chap. I, de ref.) se contente de prescrire que nul ne soit élevé à l'épiscopat qui ne soit d'un âge mûr.

de Cambrai allait le demander lorsqu'il fut surpris par la mort¹.

L'usage reçu, les protections qui venaient de toutes parts à ces clercs de grande naissance, les poussaient de bonne heure à l'épiscopat. Il suffit d'ouvrir l'*Almanach royal* ou la *France ecclésiastique* de 1789 pour voir que le plus grand nombre des évêques occupant à ce moment les sièges de France, ont été sacrés entre trente et quarante ans. Talleyrand est du nombre et, à son gré, il avait trop attendu. D'ordinaire, on ne prenait guère des évêques au delà de quarante ans². Par exception, Monseigneur de La Motte n'avait été appelé qu'à cinquante ans à l'évêché d'Amiens. Comme le jeune duc de Bourgogne s'en étonnait : « C'est que, lui dit l'évêque, quand le roi, votre grand-père, a une faute à faire, il la fait le plus tard possible. » Le saint prélat qui, on le voit, avait de l'esprit, eut celui de vivre jusqu'à quatre-vingt-dix ans, fournissant ainsi quarante années d'épiscopat malgré sa promotion tardive.

Il pouvait y avoir quelque danger³ à prendre de jeunes

¹ Cf. PINGAUD, *Les Saulx-Tavannes*, 1876, in-8, p. 262-271. La mort de Fénelon retarda la promotion de l'abbé de Saulx-Tavannes. Il fit, comme grand vicaire de Pontoise, l'apprentissage de l'épiscopat, fut nommé à 34 ans, à l'évêché de Châlons, douze ans plus tard à l'archevêché de Rouen, puis cardinal.

² Donnons des exemples : ont été sacrés à 26 ans, le futur cardinal de Rohan ; — à 28 ans, Lefranc de Pompignan ; — à 29 ans, François de Pierre de Bernis, coadjuteur du cardinal ; — 30 ans, Montmorency-Laval, Talleyrand-Périgord comme coadjuteur de Reims ; à 31 ans, de Grimaldi, de Pressy, d'Osmond ; — à 32 ans, Dillon, La Luzerne, Rohan, archevêque de Cambrai ; — à 33 ans, Thémimes-Lauzières, Marbeuf, Cicé (évêque d'Auxerre), Clermont-Tonnerre, Nicolai (évêque de Béziers), Castellane-Mazanges, Roquelaure ; Conzié (archevêque de Tours), Crussol d'Uzès, Boisgelin ; — à 34 ans, Girac, Amelot, Chastenot de Puységur, Laric, Bonnac, La Tour-du-Pin, Conzié (évêque d'Arras), Loménie de Brienne, cardinal La Rochefoucauld, Polignac, Talleyrand, évêque d'Autun ; — à 35 ans, Lubersac, La Ferronnays, Maillé-la-Tour-Landry, Bausset de Roquefort, Sabran, Machault, Castellane (évêque de Mendé), Cicé (archevêque de Bordeaux), Cahuzac ; — à 36 ans, Lorry, Duplessis d'Argentré, Béthizy, Malide, Bausset (évêque d'Alais), Lafont de Savine, Castellane-Adhémar, Juigné ; — à 37 ans, Dulau (archevêque d'Arles), Quincey, Vintimille, Fumel, Breteuil, de Blot, La Rochefoucauld (évêque de Beauvais), Grossoles de Flamarens, La Fare (évêque de Nancy), — à 38 ans, Lastic, Balore, Bonneval, Galard ; — à 39 ans, Dufort, Castellane (évêque de Lavaur), Beaupoil Sainte-Aulaire, etc. — Bossuet avait été nommé à l'évêché de Condom à 42 ans, Fénelon à l'archevêché de Cambrai à 44 ans. Harlay de Champvallon, futur archevêque de Paris, fut archevêque de Rouen à 26 ans.

³ Louis XIV en fit l'expérience. « Il nomma à Beauvais, dit SAINT-SIMON (t. VI, p. 406-407), l'abbé de Saint-Aignan, qui était encore à Orléans au séminaire. Le duc de Beauvilliers représenta au roi que, encore qu'il parût que son frère eût de la piété et de l'application aux choses de son état, il était encore trop jeune pour être aussi assuré de lui qu'il

évêques. L'âge apporte avec lui l'expérience et des conseils de prudence, de modération, d'indulgence dans le gouvernement des choses humaines et divines. D'un autre côté, il convient que les vertus sacerdotales, qui doivent surtout briller sur un trône pontifical, aient été longtemps éprouvées par une vie sans reproche. Le goût des voyages, la mondanité, que nous avons rencontrés chez plusieurs évêques, s'expliquent en partie par leur jeunesse. Mais tout en tenant compte de cette observation, de quel intérêt n'est-il point pour un diocèse d'avoir à sa tête un homme en qui les fatigues de l'âge n'aient point brisé le ressort de la volonté ni la force d'agir. Les longues entreprises et les vastes pensées étaient permises à des prélats choisis de bonne heure et en pleine possession de leurs forces, qui pouvaient employer à l'accomplissement de leur tâche un véritable règne épiscopal et des facultés grandissantes. On avait soin d'initier sans tarder les futurs évêques à l'administration diocésaine, en leur donnant un titre de grand vicaire. Aussi les vit-on souvent faire preuve, jeunes encore, d'une prudence consommée.

Au xvi^e siècle, le cardinal de Granvelle, promu à l'évêché d'Arras à 23 ans, joue un rôle brillant au concile de Trente, s'illustre comme évêque, comme négociateur politique, et donne un grand exemple de précocité de talent à ses voisins de France. Au xvii^e siècle, La Baume

convenait de l'être pour le faire évêque. Il n'y eut rien qu'il n'employât pour faire changer le roi là-dessus. Le roi fut inflexible, loua la délicatesse de M. de Beauvilliers, s'appuya sur tout le bien qui lui était revenu de son frère, ajouta que Beauvais ne vaquait pas toujours et à point, et qu'il voulait bien lui dire que, s'il était encore d'usage, comme dans les anciens temps, que des fils de France fussent évêques, il n'aurait rien de mieux à donner à son second fils que Beauvais.... L'abbé de Saint-Aignan parut en parfait séminariste. Jamais rien de si gauche, de si plat, de si béat. Je proposai au duc de Beauvilliers de lui donner un maître à danser, pour lui apprendre au moins à faire la révérence et à entrer dans une chambre. Il afficha la régularité la plus exacte, et il remit Saint-Germer près Beauvais, la seule abbaye qu'il eût, pour n'être pas en pluralité de bénéfices. On la donna à l'abbé Begon, depuis évêque de Toul, proche parent de Colbert, qui fut choisi pour être le conducteur du jeune prélat, sous le nom de grand vicaire. M. de Beauvilliers ni le roi ne vécurent pas assez pour voir combien il y avait eu de sagesse et de raison dans les craintes et les refus du duc de Beauvilliers de faire son frère évêque si promptement, que ses désordres éclatants et persévérants firent enfin renfermer dans un monastère pour le reste de ses jours, presque gardé à vue, et forcé de démissionner de son évêché pour éviter la dégradation et la déposition juridique.»

de Suze a le temps, durant un épiscopat de soixante-neuf ans (1621-1690), de former le diocèse de Viviers, qui lui dut son organisation et sa vie. Deux évêques, Belsunce et Belloy, remplissent à eux seuls le siège de Marseille durant tout le xviii^e siècle, et Mgr de Belloy vit assez pour inaugurer à Paris l'Eglise concordataire du xix^e siècle. Trois prélats tiennent le petit évêché de Vabres durant cent vingt-trois ans. A la fin de l'ancien régime, nous aimons à saluer le vénérable cardinal de Luynes, né assez tôt pour être l'élève de Fénelon, mort assez tard pour fournir soixante ans d'épiscopat et entrevoir, non peut-être sans quelque crainte, l'aurore de la Révolution¹. Cette Révolution verra paraître à la Constituante, non comme un grand homme ni un politique très ferme, mais comme un patriarche, haut placé dans le respect de tous par près de cinquante ans d'épiscopat et de nombreux travaux pour la défense de la foi, le vénérable Pompignan, archevêque de Vienne. Son contemporain, M. de Pressy, sacré évêque, comme Pompignan, en 1742, tire de son âge, de son long pontificat, une autorité nouvelle. Il a ordonné presque tous ses prêtres; il est obéi comme un père et vénéré comme un saint. Le temps travaillait ici à la fécondité et à la gloire de tels épiscopats. Le pontificat de Christophe de Beaumont n'eût point été si célèbre ni si important, si, au lieu de passer trente-cinq ans sur le siège de Paris, il y eût été appelé dans un âge avancé, comme ses prédécesseurs Bellefonds et Vintimille-du-Luc.

II

Ce qui abrégeait malheureusement ces longs règnes épiscopaux, c'est que les transferts d'un siège à l'autre étaient assez fréquents. Le xviii^e siècle avait encore ses

1. Mgr de Luynes, né en 1703, élève de Fénelon, promu en 1727 à l'évêché de Bayeux, à l'âge de vingt-six ans, mort en 1788 cardinal archevêque de Sens. Choiseul-Beaupré, évêque de Saint-Papoul, mort, en 1767, évêque de Mende, fournit 51 ans d'épiscopat. Il eut pour neveux les deux frères Choiseul-Beaupré, morts l'un évêque de Châlons, l'autre archevêque de Besançon, et pour cousin Choiseul-Stainville, mort archevêque de Cambrai.

évêchés *crottés*. Ils n'étaient pas pour les Rohan, auxquels on donnait d'emblée soit l'évêché de Strasbourg, soit l'archevêché de Bordeaux, échangé bientôt contre l'archevêché de Cambrai. Un Montmorency pouvait bien aller à Condom, d'ailleurs riche évêché, porté à 70.000 livres de revenu dans l'almanach royal, mais c'était pour y passer deux ou trois ans et de là être transféré à Metz. Loménie de Brienne, successeur de Montmorency à Condom, s'y attarde deux ou trois années à peine et monte sur le siège de Toulouse. Plus les prélats ont du crédit à la cour, plus rapidement ils avancent dans la carrière. Champorcin n'a fait qu'entrevoir Senez et il est déjà à Toul. Tulle ne retient qu'une année Bourdeilles que réclame Soissons. Comme les nouveaux élus ne se hâtent pas toujours d'aller rejoindre leur poste, le changement vient parfois les surprendre avant qu'ils aient paru dans leur diocèse. Sabran, nommé premier évêque de Nancy, n'a pas encore pris possession qu'il est appelé à Laon. Fontanges, transféré de Nancy à l'archevêché de Bourges, devra avant d'avoir pu s'y rendre, prendre le chemin de Toulouse que Loménie de Brienne abandonne pour Sens. Durfort n'a pas trouvé le temps de paraître à Avranches, et le voilà déjà à Montpellier qu'il devra quitter pour Besançon. François de Crussol d'Uzès, archevêque de Toulouse, a rendu à peine le dernier soupir que Bernis travaille à faire donner ce siège à l'abbé de Choiseul. « Je demande très vivement cette place pour Monsieur votre frère, écrit-il à Choiseul-Stainville. » Il échoue pour Toulouse qui est dévolu à Dillon, mais l'abbé de Choiseul aura Evreux. « Il n'a pas été possible, dit Bernis à son correspondant, de faire donner l'archevêché de Toulouse à Monsieur votre frère... M^{me} de Pompadour et moi avons failli mourir de douleur de manquer Toulouse... Il faut que l'abbé de Choiseul accepte Evreux. *Le roi a promis de ne pas le laisser languir* dans un petit siège¹. » En effet, l'archevêché d'Albi ayant vaqué sur ces entrefaites, l'abbé de Choiseul y fut nommé et n'eut pas même à se

1. *Mémoires* de BERNIS, lettre du 13 mai.

présenter à Evreux. Nous voyons par les lettres de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, qu'à un moment il désire aller soit à Rouen, soit à Toulouse d'où on passe toujours à Narbonne¹. Mais il serait question de Toulouse pour La Luzerne, neveu de Malesherbes et évêque de Langres, qui céderait son siège à Loménie de Brienne désireux d'avoir la pairie et la présidence du conseil.

Il faut bien cependant des prélats pour occuper les pauvres postes. Il s'en présente, et plusieurs y font un très long séjour. La Révolution trouve Hachette des Portes, évêque de Glandèves depuis 1771; Saint-Jean de Pruniers, évêque de Grasse depuis 1752; M. de Saint-Sauveur, évêque de Bazas depuis 1746; Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux depuis 1743. Alexis de Gaspard-Plan des Augiers est évêque de Die depuis 1742, et fournit ainsi, avec Mgr de Pompignan et Mgr de Pressy, le plus long règne épiscopal que nous ayons à enregistrer au moment de la Révolution. En 1789, il occupait cet humble siège depuis quarante-sept ans. Dans le même siècle, Milon fut pendant quarante-cinq ans évêque de Valence, M. de Lévis pendant quarante-six ans évêque de Pamiers; l'austère Bazin de Bezons avait eu le temps, durant cinquante ans d'épiscopat, de façonner à son gré le diocèse de Carcassonne.

Nous voyons avant la Révolution, d'assez fréquentes translations d'évêché à évêché. M. de Belloy a quitté, après trois ans, le pauvre évêché de Glandèves pour monter, en 1755, à Marseille, sur le siège de Belsunce. Royère, évêque de Castres, et plusieurs autres évêques ont déjà été à la tête d'un autre diocèse. Couet de Vivier de Lorry a été évêque de Vence et de Tarbes avant d'être transféré à Angers. M. de La Ferronnays a occupé les

1. M. de Boisgelin écrit le 4 février 1788 : « Il est triste pour moi de quitter Aix dans un moment où la Providence épuise tous les moyens de m'y attacher... Je réfléchis avec peine que l'âge s'avance, que cette place demande une activité continuelle, et je m'effraie moi-même. C'est avec de l'éloquence de tous les moments que j'ai suspendu leurs oppositions. Je ne puis pas conserver dans un âge plus avancé toute l'action que la place exige. Je regarde Toulouse comme un moment de repos et je pense ensuite retrouver à Narbonne le repos avec dignité. Ce n'est pas l'ambition qui me guide; j'en trouve la différence légère, si le projet n'aboutit pas. »